Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_38-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 02 mars 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-38

En exercice : 30
Présents (P) : 28
Excusés (E) : -
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 30

L'an deux mil vingt-six, le 02 mars, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 20 février 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (E – A donné procuration à Roland HERCOUET), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P)

Secrétaire de séance : Pierre PERSEHAIS

PARC D'ACTIVITES « LE HINDRE 3 » A BREAL-SOUS-MONTFORT VENTE D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIETE CLOLUS CPM

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_38-DE

***Vu** l'avis favorable de la commission « Economie Emploi Agriculture » en date du 10 février 2026*
***Vu** l'avis favorable des domaines en date du 10 février 2026*

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, l'emploi et l'agriculture informe l'assemblée que Brocéliande Communauté est en contact avec Monsieur Quentin CLOLUS, représentant de la société CLOLUS CPM pour un projet d'acquisition d'un terrain sur le parc d'activités « HINDRE 3 », impasse des Arômes situé à BREAL-SOUS-MONTFORT.

La CLOLUS CPM, dont le siège social est situé aujourd'hui 110, le Petit Valet à Bréal-Sous-Montfort au domicile personnel de Monsieur CLOLUS, exerce une activité de plâtrier/plaquiste spécialisé dans les travaux de rénovation énergétique (isolation intérieure et amélioration des performances énergétiques). L'entreprise emploie 3 salariés. L'acquisition de ce terrain permettra à l'entreprise de poursuivre son développement et s'inscrit pleinement dans le parcours résidentiel des entreprises.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur Quentin CLOLUS a donc sollicité la Communauté de Communes pour une recherche d'un terrain situé sur la commune de BREAL-SOUS-MONTFORT, d'une surface d'environ 1 000 m². Il est envisagé la construction d'un bâtiment d'environ 500 m² comprenant un atelier, une zone de stockage, des bureaux administratifs et la création de places de stationnement.

La commission numérique ECONOMIE-EMPLOI-AGRICULTURE en date du 10 février 2026 a émis un avis favorable.

Aussi, il est proposé de céder à la société CLOLUS CPM ou à toute autre personne morale qui sera agréée, le terrain cadastré YK 250 et YK 251, formant le lot n°6-2a situé Impasse des Arômes dans le parc d'activités du Hindré et représentant une surface de 1195 m².

Compte tenu des prix pratiqués sur ce parc d'activités et de l'aménagement de la réserve foncière, la vente du terrain est consentie au prix de 30 € HT le m², soit un montant total de 35 850 € HT (TVA applicable en sus : taux légal en vigueur ou TVA sur marge), conformément à l'avis des Domaines en date du 10 février 2026.

La société CLOLUS CPM ou toute autre personne morale s'y substituant signeront une promesse de vente afin de confirmer la réservation de ce terrain. Ils devront verser un acompte égal à 5% du prix total de vente Hors Taxes au moment de la signature de la promesse de vente. Il est à noter, en sus du prix de vente, que les frais de géomètre, une quote-part des frais de dépôt des pièces du lotissement si besoin était, les frais de notaire seront notamment à la charge de l'acquéreur. Ces frais seront réglés par l'acquéreur le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Les droits créés par la présente délibération sont consentis pour une durée limitée à dix-huit mois après acquisition de son caractère exécutoire. A l'issue de cette période, l'acte authentique de vente devra avoir été signé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'AUTORISER le Président à vendre le terrain cadastré YK 250 et YK 251, formant le lot n°6-2a situé Impasse des Arômes dans le parc d'activités du Hindré 3 d'une surface de 1195m², au profit de la société CLOLUS CPM, ou de toute autre personne morale s'y substituant, sur le parc d'activité « le Hindré » à Bréal-Sous-Montfort, aux conditions ci-dessus exposées
- de FIXER le prix de vente dudit terrain à 30 € HT le m² (TVA applicable en sus ; taux légal en vigueur ou TVA sur marge), conformément à l'avis des Domaines en date du 10 février 2026, prix auquel vient s'ajouter notamment le remboursement des frais de géomètre et une quote-part des frais de dépôt des pièces du lotissement

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_38-DE

- d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'avant-contrat et l'acte de vente correspondant auprès de l'étude notariale TRENTE CINQ NOTAIRES, et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 03 mars 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ